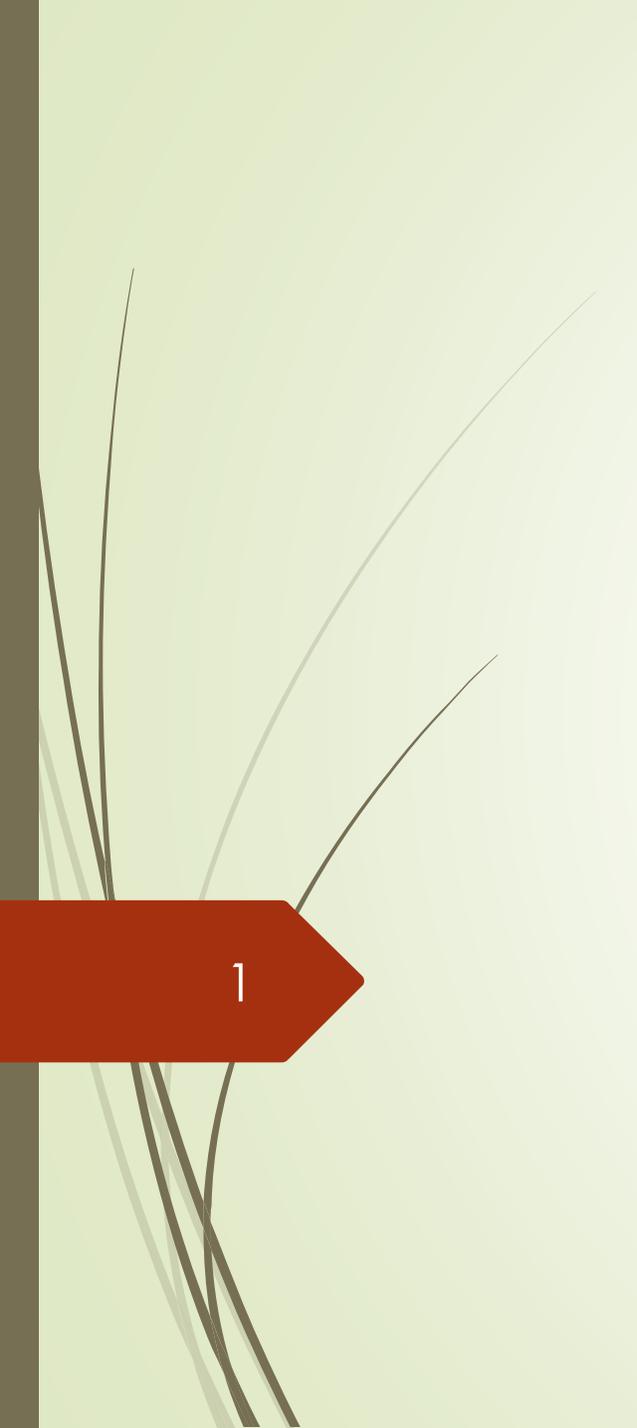


Partie 2



1

Chaque entreprise a besoin de tenir une comptabilité afin d'enregistrer tous les mouvements effectués par celle-ci.

Et par rapport au type d'activité de l'entreprise, la tenue de la comptabilité se diffère.

On a par exemple:

- les entreprises industrielles,
- les entreprises commerciales,
- et ainsi de suite ... voir le fichier de 300 pages de la comptabilité ... dans le groupe.

la comptabilité de toute entreprise est régit par le droit des affaires qui a été harmonisé au sein des pays africains qui ont commençait, au mois d'avril de l'année 1991, lors d'une réunion des Ministres. Ces derniers réunis à Ouagadougou au burkina-Faso, ont décidé à partir des observations faites par les opérateurs économiques et de leurs constats personnels, d'étudier un projet de mise en place progressive d'un droit des affaires harmonisé destiné à l'amélioration des droits applicables dans le monde des affaires. Il englobe les acteurs, les activités et la structure du monde des affaires.

Il est aujourd'hui difficile de parler du droit des affaires en Afrique sans mentionné l'institution qui chapote se droit « **OHADA** »

L'acronyme OHADA signifie **O**rganisation pour l'**H**armonisation en **A**frique du **D**roit des **A**ffaires, créée par le traité de Port-Louis du 17 Octobre 1993 et Révisé le 17 Octobre 2008 à Québec – canada.

OHADA est une organisation internationale qui poursuit une Œuvre d'intégration juridique entre les pays qui en sont membres.

Aujourd'hui cette organisation est composée par 17 Etat africains: Benin, Burkina-Faso, Cameroun, le Comores, Congo-Brazzaville, la côte d'ivoire, le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Equatorial, le mali, le Niger, RCA, **RDC**, le Sénégal, le Tchad et enfin le Togo.

Son objectif

- la facilitation des échanges et des investissements entre les pays qui y sont membres.
- la garantie de la sécurité juridique et judiciaire des activités des entreprises
- éviter la crise économique et de chute au niveau des investissements

Le droit de l'OHADA est ainsi utilisé pour propulser le développement économique et crée un vaste marché intégré afin de faire de l'Afrique un pôle de développement. Et notre pays la RDC est devenu membre de l'OHADA vers l'année 2013.

Et tous les pays membre de l'OHADA utilise le même plan comptable, qui n'est qu'un document rassemblant les règles et principes à suivre en comptabilité pour la tenue des comptes.

Un compte désigne, le regroupement de tous les flux portant sur un même élément ou de même nature. Il est identifié par un nom et le plus souvent, par un numéro (20,21,...).

Tous les comptes sont regroupés à l'intérieur d'une classe. Et maintenant chaque classe regroupe les comptes qui sont utilisés pour l'enregistrement des opérations effectués par l'entreprise ou en un mot on peut juste le définir comme un ensemble des comptes. Elle regroupe maintenant des comptes homogènes c'est-à-dire de même nature.

Le Syscohada révisé qui est le système comptable OHADA révisé adopté en 2017 par les 17 pays membres a défini 9 classes:

1^{ère} Classe : regroupe les comptes qui enregistrent les ressources stables ou durables. Ce sont en fait des ressources de financement mise à la disposition de l'entité de façon durable et permanente par les associés et les tiers.

2ème Classe : regroupe les comptes des actifs immobilisés, ce sont des biens qui sont appelés à rester durablement au sein de l'entité.

3ème Classe : regroupe les comptes de Stock qui constitue une provision ou un ensemble des marchandises, des matières premières et fournitures liées,... qui sont la propriété de l'entreprise.

4ème Classe : regroupe les comptes des tiers qui retracent les relations entre l'entreprise et les tiers (clients, fournisseurs,...) c'est en fait la valeur de créance des nos clients ou des dettes vis-à-vis de nos fournisseurs et ainsi de suite.

5^{ème} Classe : regroupe les comptes de Trésorerie; ce sont des comptes qui servent à enregistrer les montants de disponibilité de l'entité c-à-dire c'est que l'entreprise a ... soit dans sa caisse, banque, ...

6^{ème} Classe : regroupe les comptes des charges liées à l'activité ordinaire de l'entité; on l'utilise pour enregistrer les valeurs des charges (achats des marchandises par exemple à Kin marché constitue aussi une activité ordinaire,...)

7^{ème} Classe : regroupe les comptes des Produits liées à l'activité ordinaire de l'entité; on l'utilise pour enregistrer les valeurs des produits (Ventes des marchandises par exemple à Kin marché constitue aussi une activité ordinaire,...)

8ème Classe : regroupe les comptes des charges et produits HAO, on enregistre les charges et les produits hors activités ordinaires de l'entreprise.

La classe 8 suivie de numéros de comptes pairs enregistre les **Produits** et impairs enregistre les **Charges**.

9ème Classe : regroupe les comptes des engagements hors bilan et comptabilité Analytique de Gestion.

14

Les engagements naissent des contrats et c'est rare d'utiliser la classe 9 mais on l'utilise; c'est juste que le Syscohada n'impose pas la tenue d'une comptabilité des engagements, donc c'est facultatif. Donc quand une entité veut tenir une comptabilité sur les engagements, on va utiliser les comptes de la classe 9 et aussi pour la comptabilité analytique de gestion.

Retenez que les comptes de la classe 1 à la classe 5, sont des comptes du **bilan** c-à-dire quand on élabore le bilan d'une entreprise, on utilise que les comptes inclus à la classe 1 jusqu'à la classe 5. Le bilan contient de poste et chaque poste sont liés à des comptes. On ne verra jamais le compte de la classe 6,7,8 ou 9 à l'intérieur d'un bilan.

Et les comptes de la classe 6,7 sont inclus dans les comptes du résultat, donc il y'a un autre document appelés compte de résultat. Donc le bilan constitue le patrimoine de l'entité tan disque le compte de résultat, c'est l'ensemble des charges et des produits effectués par l'entité.

A retenir

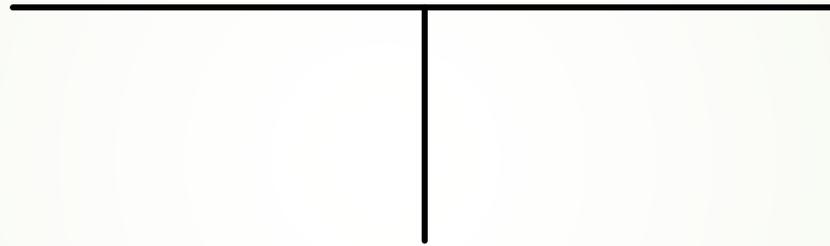
Sachez qu'à l'intérieur de chaque classe, il y a des **comptes principaux** (11, 21, 31, ...); donc dès que nous avons 2 chiffres, on parle de compte principal.

Et après quand on a 3 chiffres (101, 401, ...); ce sont des **sous comptes**. Et 4 chiffres on parle des comptes **divisionnaires**.

Fonctionnement d'un compte

En comptabilité les numéros de compte sont schématiquement représentés par un « T ».

un compte se schématise par un tableau scindé en deux colonnes. **Débit** **Crédit**



Chacune d'entre elles a vocation d'enregistrer des opérations. La colonne de gauche est un « débit » et la colonne de droite un « crédit ».

On dit qu'un compte est débité lorsque l'entreprise enregistre une somme à son débit. Dans le cas contraire, on dit qu'il a fait l'objet d'un crédit.

Toutes les opérations en comptabilité ont une **imputation comptable** c'est-à-dire une affectation à un numéro de compte ou mette une accusation sur le compte; ils seront représentés par un numéro et vont venir au débit ou au crédit d'un compte.

Principe de la Partie Double

Luca Pacioli entre dans l'histoire de la comptabilité vers Xvième siècle, on assiste à la renaissance de la comptabilité. Le principe de la partie double de Luca Pacioli est simple: une écriture doit se voir dans 2 comptes comptables, l'un au crédit et l'autre au débit. Luca Pacioli explique que la méthode vénitienne de tenue des comptes s'articule autour de 3 livres de comptes à savoir: **le Journal**, **le Grand livre** et **la Balance**. Chacun ayant une fonction propre. On voit également à cette époque l'apparition du compte de Résultat. En définitive, les grands principes de la comptabilité que l'on utilise actuellement dans les entreprises trouvent leurs fondements à cette époque.

Pour un comptable, la tenue de comptabilité est obligatoire en répertoriant toutes les pièces comptables (factures d'achat ou de vente, reçus, ...) de l'entreprise, suivant la norme du plan comptable afin d'établir les documents ci-après:

- **le livre Journal**: illustre d'une manière chronologique l'ensemble des mouvements effectués par l'entreprise.
- **le Grand livre**: qui vont regrouper l'ensemble des comptes ou des mouvements qui ont été utilisés par l'entreprise dans le cadre de la tenue de sa comptabilité.
- **la Balance**, facultatif se déduit du Grand livre, c'est seulement la totalisation des mouvements du grand livre par compte. Les totaux débit/crédit de la balance doivent être équilibrés et identiques à ceux du grand livre.

c'est à partir de la balance qu'on peut établir le bilan de fin d'exercice comptable.

- **Bilan comptable**: établi à la fin de l'exercice comptable, le bilan cours sur une année. L'exercice comptable est le plus souvent arrêté le 31 décembre. La période dépend toute fois du choix des dirigeants de l'entité. Faire le bilan de son entreprise permet de connaître la situation financière de son entreprise, de l'évaluer et de déterminer sa situation financière. On l'appel aussi la photographie de l'entreprise à un moment donné. Ils se divise entre les actifs(ce que possède l'entreprise) et le passif(les sources de financement).

Subdivision des comptes

les comptes sont subdivisés en deux :

On a les comptes de l'Actif et du passif.

L'actif et le passif constituent les 2 parties du patrimoine de l'entreprise. Ils donnent une indication sur la valeur de l'entreprise. Ils apparaissent sous forme d'un tableau de 2 colonnes dans le bilan comptable. Il répertorie ce que l'entreprise possède (l'actif) et ce qu'elle doit (le passif).

Le comptes des actives sont débités des augmentations et crédités des diminutions contrairement au comptes de passifs qui sont débités de diminution et créditer des augmentations.

Par exemple:

Actifs

2^{ème} classe des actifs immobilisés

3^{ème} classe des stocks

4^{ème} classe des tiers sauf 40 Fournisseurs

5^{ème} Classe des Trésorerie

Passifs

1^{ère} Classe de ressources stables

4^{ème} Classe tiers : 40 Fournisseurs

Exemple classique: l'entreprise achète un terrain à 3500\$ et l'argent vient de la caisse de l'entreprise.

Dans ce cas c'est le compte 2221 **Terrains à bâtir** au débit et au crédit de la caisse **571 caisse social**.

En tant que comptable nous devons enregistrer ce mouvement pour raison de preuve et on démarre d'abord avec le journal qui enregistre d'une manière chronique tous les flux effectués par l'entreprise et ensuite viens le grand livre et la balance; ensuite on peut élaboré le bilan à la fin de l'année ou la période édicté par le chef de l'entité. Donc la tenue de la comptabilité est mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle; donc le tout dépend des dirigeants de l'entité.

Selon la loi, le début d'un exercice comptable commence le 01/01/20... jusqu'au 31/12/20...
Mais la période dépend maintenant d'une entreprise à une autre.

Fait par Divin BADIDI +243817767357